

# Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit



**Titre:** Quelle théorie de la gouvernance pour la transition écologique ?

**Auteur:** Sixtine van Outryve d'Ydewalle

N° 170

Année : 2016

© Sixtine van Outryve d'Ydewalle, Louvain-la-Neuve, 2016.

*This paper may be cited as : van Outryve d'Ydewalle, Sixtine, «Quelle théorie de la gouvernance pour la transition écologique ?», in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°170, 2016.*



## Quelle théorie de la gouvernance pour la transition écologique ?

*« Si nous affirmons la tendance de la société contemporaine vers l'autonomie, si nous voulons travailler à sa réalisation, c'est que nous affirmons l'autonomie comme mode d'être de l'homme »<sup>1</sup>.*

Sixtine van Outryve d'Ydewalle

### Mise en contexte

Les citoyens à l'origine des innovations sociales préparant la transition écologique et sociale qui sont apparues depuis quelques années n'ont pas attendu une injonction ni même le feu vert de l'Etat afin d'apprendre à vivre et à consommer autrement. Partout, des hommes et des femmes ordinaires inventent par eux-mêmes des alternatives aux modes de vie dirigés par des principes de concurrence, de consommation excessive et de logique du « toujours plus »<sup>2</sup>. Cependant, l'Etat semble actuellement relativement hermétique au mouvement des initiatives citoyennes concrètes proposant un autre type de vivre-ensemble. Ceci est dû au fait que, tel qu'il est organisé actuellement avec son système juridique, ses institutions et sa logique interne, il ne permet pas un accueil et un épanouissement de ces autres propositions de vie en société<sup>3</sup>. Aussi longtemps que la rationalité sous-jacente au mode de gouvernance de l'Etat demeure de l'ordre du pouvoir concentré, de la dichotomie entre gouvernants et gouvernés et de l'absence d'espaces publics permettant aux citoyens d'exercer leur autonomie, les innovations sociales préparant la transition écologique courent le risque de

---

<sup>1</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, p. 148.

<sup>2</sup> O. DE SCHUTTER, « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », texte présenté au Congrès des économistes belges de langue française, Liège, 26 novembre 2015, p. 8.

<sup>3</sup> Voy. dans ce sens *Ibid.*, pp. 9-10.

demeurer marginales. Or, il serait possible d'imaginer un Etat habité par une autre rationalité que celle qui est à l'œuvre dans nos sociétés contemporaines et qui provoque cette indifférence institutionnelle à l'égard d'un savoir citoyen pourtant bien réel. Ainsi, dans le but de passer d'une logique d'hétérogénéité entre la sphère de la société et celle de l'Etat à celle d'une complémentarité et une co-définition entre Etat et innovations sociales, il y a lieu de se poser la question du rôle que l'Etat devrait jouer dans l'encadrement et la diffusion de ces alternatives.

Dans un premier temps, nous passerons en revue de manière critique la conception actuelle que nos sociétés ont de la démocratie. Nous commencerons par explorer les thèses d'Hannah Arendt expliquant que les différentes révolutions qui ont marqué l'histoire moderne n'ont pas permis aux citoyens d'avoir accès à des espaces publics au sein desquels ils pourraient exercer leur liberté, limitant cette sphère à ses représentants. Nous étudierons ensuite l'importance du concept d'autonomie, compris comme la capacité de se donner ses propres normes, ce qui nous permettra d'entrevoir les limites de la technocratie qui, précisément, empêche le développement de l'autonomie des citoyens. Dans une seconde partie, nous aborderons la critique de la rationalité gouvernementale (ou gouvernementalité) actuelle sur base de la théorie de l'Etat libéral de Michel Foucault, et nous dresserons les prémisses d'une autre rationalité gouvernementale. Enfin, dans une troisième partie, nous esquisserons les pistes possibles pour la construction d'une théorie de la gouvernance qui puisse contribuer à renforcer l'autonomie du citoyen et favoriser la création d'innovations sociales. Pour ce faire, nous dresserons les principes devant guider l'action publique dans une logique non plus bureaucratique, mais désormais de co-construction de normes par le dialogue et le partenariat entre l'Etat et les citoyens. Le concept de démocratie participative est à cet égard très fécond car il modifie la conception verticale du pouvoir en considérant comme vitale la participation du citoyen à la prise de décision. Nous verrons également la proposition de l'« Etat apprenant » qui, loin de l'Etat se pensant seul détenteur de la définition l'intérêt général, pourrait créer les conditions permettant aux citoyens de développer leur potentiel créatif de solutions s'inscrivant dans la transition écologique. Afin de favoriser la multiplication des modes de vie alternatifs, un tel Etat devrait, rendre possible la mise en réseau des expérimentations sociales. C'est donc sur la piste de l'expérimentalisme démocratique que nous nous pencherons, dans le but de créer les dispositifs soutenant un apprentissage collectif.

## La démocratie revisitée

*Un pouvoir toujours concentré et indivisible dans les démocraties représentatives*

Selon Hannah Arendt, la plupart des révolutions prétendant amener la liberté aux citoyens ont abouti à l'aménagement d'un espace permettant l'exercice de cette nouvelle liberté, espace cependant réservé non pas aux individus comme il devrait logiquement découler du principe constitutionnel nouvellement acquis selon lequel tout pouvoir appartient au peuple, mais uniquement à ses représentants<sup>4</sup>. Elle considère que les révolutionnaires n'ont pas trouvé de solution face au dilemme traditionnel entre deux formes de démocratie représentative. D'un côté, l'on trouve la représentation comme « substitut pur et simple de l'action politique directe du peuple », selon laquelle les représentants sont les « agents stipendiés du peuple », menant à la disparition de l'espace public et à l'absence de débat entre les représentants. Dans cette démocratie représentative technocratique, les décisions sont dès lors prises sur base d'une nécessité définie par les experts, et les affaires publiques sont confiées à l'administration. De l'autre côté, se dresse une représentation dans laquelle les représentants deviennent, pour un temps limité, les dirigeants d'électeurs ayant abdiqué volontairement leur pouvoir et ne le récupérant que le jour des élections, de telle sorte que « la tâche de gouverner [redevient] le privilège du petit nombre ». Une telle option mène à la réaffirmation de la distinction entre gouvernants et gouvernés, pourtant censée avoir été abolie par la révolution, à l'exclusion des citoyens des espaces publics et à la disparition de la citoyenneté au profit de la passivité<sup>5</sup>.

Les deux alternatives de ce dilemme reposent sur le postulat que les citoyens ne souhaitent pas s'occuper des affaires publiques, mais qu'ils délèguent ce rôle fondamental à des représentants pour qui ils votent périodiquement. L'impossibilité de trouver une solution alternative s'enracine dans une conception du bonheur et de la liberté individuels comme relevant d'une sphère privée indépendante de la sphère publique, à laquelle le peuple n'aurait pas accès de par son assimilation à une masse incapable de penser, et laissant ses représentants y défendre ses intérêts mais non ses opinions<sup>6</sup>. Cette segmentation est à l'origine de la fracturation encore présente entre ce qui relève de la chose publique et échappe aux citoyens pour tomber donc sous la coupole de l'Etat, et ce qui touche à l'espace de leur liberté privée et de leur bien-être personnel, dans lequel l'Etat doit se garder d'intervenir. Le risque de ce désintérêt institutionnalisé des citoyens pour les affaires publiques consiste dès lors en la

---

<sup>4</sup> H. ARENDT, *De la révolution*, coll. Folio Essais, Paris, Gallimard, 1963, pp. 359, 365 et 387.

<sup>5</sup> Les deux alternatives de ce dilemme entre deux formes de représentation sont expliquées dans *ibid.*, pp. 362-363.

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 373 et 410-413.

confiscation de celles-ci entre les mains d'experts. Ce que constatait Arendt à l'époque est dès lors encore valable aujourd'hui : « les rapports entre une élite dirigeante et le peuple, entre la minorité qui constitue à soi seul un 'espace public', et la majorité, dont la vie s'écoule à l'extérieur de cet espace et dans l'obscurité, demeurent inchangé »<sup>7</sup>.

Pourtant, il aurait été possible d'éviter une centralisation et une indivisibilité du pouvoir au sein du parlement, et ce par l'incorporation dans la Constitution des lieux de déploiement de la liberté publique, de discussions citoyennes et de participation directe et reconnaissable des citoyens aux affaires publiques qu'étaient les assemblées municipales, les « sociétés populaires » (Révolution française), les « républiques élémentaires » proposées par Jefferson (Révolution américaine) ou encore les « conseils municipaux révolutionnaires » (Révolution russe) à l'origine de l'activité politique révolutionnaire<sup>8</sup>. Ces processus révolutionnaires apparaissent dès lors comme des occasions manquées d'inventer une forme entièrement nouvelle de gouvernance par la création de ces espaces publics permettant l'expression de la diversité des citoyens et la participation de ceux-ci au pouvoir. Arendt déplorait donc « le 'réalisme', le désespoir à l'égard des capacités politiques du peuple [...] solidement fondé sur la détermination consciente ou inconsciente à ne pas tenir compte de la réalité des conseils et à tenir pour acquis qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu d'alternative au présent système »<sup>9</sup>. Selon elle, le désastre de ces révolutions fut d'enterrer cet « espoir d'une transformation de l'Etat, d'une forme de nouvelle de gouvernement qui eût permis à chaque membre de la société égalitaire moderne de devenir 'participant' aux affaires publiques »<sup>10</sup>.

Face à cette absence de lieu de déploiement de l'autonomie des citoyens, il serait nécessaire de rendre la société « plus épaisse » en y développant et en y réintégrant « des espaces d'échange et de solidarité »<sup>11</sup>. Ceci passerait par la recréation d'espaces publics permettant d'une part la participation de tous les citoyens aux décisions collectives<sup>12</sup>, et d'autre part la restauration de la confiance en un savoir citoyen, en la capacité des communautés locales à s'occuper des affaires publiques et à exercer leur autonomie par la création de nouveaux modes de vie.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 424.

<sup>8</sup> H. ARENDT, *De la révolution, loc. cit.*, pp. 368-402.

<sup>9</sup> *Ibid.*, pp. 413-414.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 404.

<sup>11</sup> P. ROSANVALLON, *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1981, pp. 114-115 et p. 119.

<sup>12</sup> M. MAESSCHALCK, « Quelle philosophie des normes aujourd'hui ? Gouvernance et apprentissage social », *Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit*, n° 138, 2008, p. 11.

## *L'importance de l'autonomie*

Le passage du projet révolutionnaire vers l'oubli de « l'autonomie comme principe suprême » a été déploré par Cornelius Castoriadis, appelant de ses vœux une *praxis révolutionnaire* qui libérerait les individus devenus des « objets passifs », enfermés et soumis aux catégories d'une vérité théorique « ignorant la création historique »<sup>13</sup>. La *praxis*, définie comme « ce faire dans lequel l'autre et les autres sont visés comme êtres autonomes et considérés comme l'agent essentiel du développement de leur autonomie », propose un projet spécifique, à savoir « le développement de l'autonomie de l'autre »<sup>14</sup>. Elle a pour objet le nouveau, le réel et est donc lucide sur le fait que tout savoir est fragmentaire et provisoire, étant donné qu'elle fait surgir à chaque fois un nouveau savoir<sup>15</sup>. C'est en suivant cette *praxis* que l'on pourra comprendre l'organisation d'une société en vue de l'autonomie de chacun de ses membres, société uniquement possible « par le déploiement de l'activité autonome des hommes »<sup>16</sup>.

Le manque actuel d'autonomie est flagrant lorsque l'on aborde par exemple les comportements de consommation des citoyens, dont les besoins, les désirs et les aspirations sont dictés par la « culture de consommation » et ne reposent pas sur leur capacité à réfléchir<sup>17</sup>. Afin de surmonter une obéissance aveugle à ces diktats, Gorz considère que le développement de l'autonomie devrait passer par l'« autoproduction », car cela permettrait aux individus de se concerter afin de produire et de consommer en fonction de la « norme commune du suffisant » qu'ils viendraient à établir collectivement<sup>18</sup>. Face au changement climatique par exemple, il ne s'agirait pas de répondre par plus d'« expertocratie », de régulation étatique établissant scientifiquement les seuils de pollution viables et les besoins de la population, et contraignant à des mesures indépendamment d'un changement nécessaire des motivations et intérêts des acteurs, car ce modèle participe toujours de « l'hétérorégulation » des comportements sociaux et de l'« extension du pouvoir techno-bureaucratique »<sup>19</sup>. Une partie de la solution consisterait plutôt à permettre aux citoyens de développer leur capacité de juger et de produire des « savoirs intuitifs », des « conduites allant de soi » et de se prendre en charge eux-mêmes, afin de défendre le « monde vécu » dans lequel le résultat de l'activité de l'individu correspond à son intention et sa compréhension, mais d'où il s'est fait exproprier par le règne des experts<sup>20</sup>.

---

<sup>13</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, loc. cit., pp. 101-102.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>15</sup> *Ibid.*, pp. 113-114.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>17</sup> A. GORZ, *Ecologica*, coll. Débats, Paris, Galilée, 2008, p. 34.

<sup>18</sup> A. GORZ, *Ecologica*, loc. cit., pp. 34-35.

<sup>19</sup> *Ibid.*, pp. 45-48.

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 49-50 et 53.

Cette idée d'autonomie est également traduite par la nécessité de faire revenir le droit entre les mains des communautés et de ses utilisateurs, ce qui permettra une création de normes à partir du bas<sup>21</sup>. George Gurvitch parle d'un droit « pluraliste » et autonome, produit par les communautés actives<sup>22</sup>, qui peut être opposé à un cadre juridique individualiste étatique qui ne reconnaît pas d'autres formes de société civile que l'individu, l'entreprise ou l'association<sup>23</sup>. Néanmoins, l'émergence d'un droit pluraliste peut déjà être envisagée dans le système juridique actuel, qui offre des outils juridiques comme la liberté contractuelle rendant possible la création d'autres formes d'associations que celles prévues initialement par le législateur.

### *Les limites de la technocratie*

La technocratie ancrée dans notre conception actuelle de la démocratie peut être définie comme « le produit d'une idéologie selon laquelle doit s'établir un partage clair entre des élus qui ont le monopole du sens et des techniciens qui ont, par leur technicité même, le monopole de la maîtrise des réponses à apporter »<sup>24</sup>. Au fondement de la technocratie repose une attitude scientifique selon laquelle la connaissance la plus rationnelle, la plus objective de la société passe par l'utilisation d'outils scientifiques comme les statistiques et l'analyse économique que seuls les experts peuvent maîtriser, et non pas par le dialogue, perçu comme encombrant et difficile avec la population<sup>25</sup>. Ce monopole des moyens de connaissances alimente la conviction selon laquelle l'Etat est seul garant de la définition de l'intérêt général qu'il définit grâce à des procédures institutionnelles « top-down »<sup>26</sup>. Cette conception a marqué l'avènement d'une « politique 'rationaliste'-bureaucratique » qui a permis tant au néolibéralisme d'imposer comme modèle dominant l'*homo œconomicus* dont seuls les spécialistes peuvent analyser le comportement, qu'au communisme d'imposer des politiques selon une certaine lecture de la réalité : « s'il y a une rationalité à l'œuvre dans les choses, il est clair que la direction du développement doit être confiée [...] aux techniciens de cette rationalité »<sup>27</sup>.

Face à cette prétention structurelle et formelle des gouvernants de détenir le monopole de la vérité, l'on oppose l'idée de *praxis* présupposant que « la réalité historique comme réalité de l'action des hommes est le seul lieu où les idées et

---

<sup>21</sup> A ce sujet, voy. F. CAPRA et U. MATTEI, *The Ecology of Law: Toward a Legal System in Tune with Nature and Community*, Oakland, Berret-Koehler, 2015.

<sup>22</sup> G. GURVITCH, *L'idée du droit social. Histoire doctrinale depuis le XVIIe siècle*, Paris, Sirey, 1932, p. 118.

<sup>23</sup> P. ROSANVALLON, *La crise de l'Etat-providence*, *loc. cit.*, pp. 116-117.

<sup>24</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur. Le Meccano de la gouvernance*, coll. Gouvernances démocratiques, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 37.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>26</sup> O. DE SCHUTTER et J. LENOBLE, « Introduction. Institutions Equipped to Learn », in *Reflexive Governance : Redefining the Public Interest in a Pluralistic World* (sous la dir. de O. DE SCHUTTER et J. LENOBLE), coll. Modern studies in European law, Oxford, Hart, 2010, pp. xv-xxx (p. xvi).

<sup>27</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, *loc. cit.*, pp. 87 et 99.



les projets peuvent acquérir leur véritable signification »<sup>28</sup>. Afin de rompre avec l'équation absolue entre Etat et science admise depuis l'époque des Lumières, ainsi que la conviction selon laquelle la science est la recherche intemporelle d'une vérité que l'on pourra mettre par la suite au service de la société, il faudrait réintégrer l'importance du sens et du savoir issus des initiatives citoyennes, d'une « science citoyenne »<sup>29</sup>. Ceux-ci seraient à construire à partir de l'échange, alors que « le 'sens' de l'action est en principe le monopole du politique et le 'savoir' le fruit de la science et la propriété de la hiérarchie »<sup>30</sup>. C'est donc à l'étude des conditions d'émergence d'un tel savoir citoyen que la thèse s'attèlera.

Une remise en question la normativité conférée à la science dans le mode de gouvernance actuel est dès lors nécessaire, car les solutions trouvées par les experts, selon leur perception du réel, et imposées par l'Etat, selon sa logique d'action publique, ne favorisent pas le développement de l'autonomie des citoyens. Cependant, la crise écologique rend indispensables la prise en compte des contraintes environnementales dans toute politique publique et la nécessité d'une meilleure gestion des ressources respectant les limites de la planète à l'échelle globale. Les rapports que les citoyens devront entretenir avec les pouvoirs publics et les experts sont à déterminer dans le respect d'un équilibre entre la latitude suffisante pour que les premiers tentent de nouvelles expérimentations sociales facilitant la transition écologique, et l'orientation générale que les derniers devraient donner à la société, traduisant l'urgence du changement de nos rapports à la nature pour assurer la « permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre »<sup>31</sup>.

## Une autre rationalité gouvernementale

Dans la théorie que fait Michel Foucault de l'Etat libéral, la falsification ou la vérification de la pratique gouvernementale se fait en fonction de la « vérité » révélée du marché – l'étalon de vérité étant donc le prix naturel, c'est-à-dire celui qui est conforme au mécanisme naturel du marché<sup>32</sup>. L'Etat libéral considère donc le lieu de véridiction de ses politiques dans le marché, de telle sorte que « c'est son rôle de véridiction qui va désormais [...] commander, dicter, prescrire les mécanismes juridictionnels ou l'absence de mécanismes juridictionnels sur lesquels il devra s'articuler »<sup>33</sup>. Dans la mesure où l'Etat

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>29</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., p. 116.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>31</sup> H. JONAS, *Le principe de responsabilité*, Paris, Flammarion, 1998, p. 40.

<sup>32</sup> M. FOUCAULT, *Naissance de la Biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, coll. Hautes Etudes, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, pp. 33-34.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 34.

pourrait rendre possible la transition écologique, la thèse propose dès lors de déplacer ce lieu de vérité des politiques publiques vers les pratiques citoyennes. Cette nouvelle forme d'action publique recentrerait son lieu de vérité sur la réalité telle qu'elle est vécue et organisée par ceux qui forment le corps social, au lieu de baser ses pratiques sur une conception substantielle de la vérité comme issue des mécanismes de marché. A cette fin, il s'agirait donc de passer d'une telle conception substantielle à une conception procédurale de la vérité, selon laquelle la recherche de cette dernière se définit comme « processus d'autocorrection continue » et d'apprentissage permanent<sup>34</sup>. Cette vérité, à redéfinir de manière permanente par une recherche expérimentale, imposerait la nécessité d'établir des cadres juridiques suffisamment larges pour l'émergence et l'épanouissement de ces possibilités tant diverses que multiples. Ce n'est qu'à partir de cette observation du réel tel que perçu par les citoyens, au travers de l'examen des moyens dont ils se servent pour répondre collectivement à leurs besoins, que l'Etat rendra possible un développement des alternatives. Cette hypothèse de recherche justifie l'idée selon laquelle l'Etat aurait pour tâche de favoriser le développement du savoir citoyen, et ce selon des modalités qu'il faudra définir mais qui s'inscriront dans une démarche collective et interactive et non plus hiérarchique<sup>35</sup>.

Il s'agirait donc de concevoir une démocratie qui considère les pratiques citoyennes comme le critère de vérité de ses politiques, ce qui suppose un changement de grille de lecture de la réalité qui guide l'Etat. Tout comme le critère de validité des mesures de l'Etat libéral était la vérité issue du marché fonctionnant sur base du comportement de l'*homo œconomicus*, un Etat rendant possible la transition écologique se verrait évalué en fonction de sa capacité à faciliter la prise en charge par les citoyens de leurs besoins, tels qu'ils les auraient eux-mêmes définis. En outre, ce changement de paradigme permettrait de sortir de la généralisation de l'analyse économique comme « principe d'intelligibilité, principe de déchiffrement des rapports sociaux et des comportements individuels », mais également de l'action gouvernementale jugée en termes économiques<sup>36</sup>. Une telle conception prend comme principe de régulation du pouvoir sur l'individu la grille de lecture qu'est le modèle de l'*homo œconomicus*<sup>37</sup>. Cette conception de l'Homme serait également modifiée dans une nouvelle rationalité gouvernementale – ou *gouvernementalité*, définie par Foucault comme la manière dont on oriente la conduite des individus<sup>38</sup> – où l'individu ne serait plus vu dans ses rapports avec le gouvernement comme un *homo œconomicus*, mais comme un homme ou une femme que l'Etat doit

---

<sup>34</sup> C. SABEL, « Dewey, Democracy, and Democratic Experimentalism », *Contemporary Pragmatism*, vol. 9, n° 2, December 2012, p. 36.

<sup>35</sup> P. CALAME P. et TALMANT A., *L'Etat au cœur, loc. cit.*, p. 205.

<sup>36</sup> M. FOUCAULT, *Naissance de la Biopolitique, loc. cit.*, pp. 249 et 252.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 192.

considérer comme initiateur d'alternatives et donc comme potentielle source de normes. En effet, l'*homo œconomicus* est considéré comme un individu maniable, « qui accepte la réalité »<sup>39</sup> en répondant systématiquement et automatiquement à des modifications choisies pour lui et introduites artificiellement dans son milieu, ce qui le rend « éminemment gouvernable »<sup>40</sup>. A une telle idée d'Homme remplissant la définition de l'hétéronomie, sur base de laquelle les politiques gouvernementales sont actuellement construites, l'on oppose une conception du citoyen comme un être qui ne réagit pas automatiquement à une stimulation externe introduite par les gouvernants, mais qui est capable de générer lui-même ses propres normes sur base de ses représentations de la société si les conditions de mise en œuvre de son autonomie sont remplies. Contrairement au postulat des théories tant de la science économique néoclassique que de l'économie politique marxiste, les motivations fondamentales de l'individu et les valeurs qui orientent sa vie ne demeurent pas immuables à travers le temps ; ces valeurs sont des « créations sociales » instituées par la culture qui dresse les individus en fonction d'elle<sup>41</sup>. Une telle remise en question de la perception de l'individu par l'Etat et par lui-même est nécessaire afin de substituer l'autonomie pour l'hétéronomie comprise au niveau individuel comme « la domination par un imaginaire autonomisé qui s'est arrogé la fonction de définir pour le sujet et la réalité et son désir »<sup>42</sup>.

## Une autre théorie de la gouvernance

### *La nécessité d'une autre théorie de la gouvernance*

Foucault identifiait un des défauts fondamentaux du socialisme dans son absence de rationalité gouvernementale autonome et dans sa nécessité de devoir se « brancher » sur des rationalités gouvernementales diverses comme l'Etat libéral (Etat frugal) ou l'Etat de police (Etat hyperadministratif)<sup>43</sup>. Il faut dépasser la fausse opposition entre le « moins d'Etat » et le « plus d'Etat », et sortir d'une lecture purement unidimensionnelle des rapports entre l'Etat et le marché. La thèse proposée tentera de dessiner les contours d'une autre gouvernementalité autonome pour un Etat rendant possible la transition écologique, échappant au dilemme entre l'Etat libéral voire néolibéral qui tend à donner les règles du jeu et à se retirer afin de laisser les acteurs jouer ou l'Etat-providence, hypertrophié, hyperadministratif, écrasant tant les libertés que les liens sociaux. L'Etat reposant sur cette rationalité gouvernementale proposerait un projet de société, tout en laissant les citoyens libres de construire leur

---

<sup>39</sup> G. BECKER, *The Economic Approach to Human Behaviour*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 1976, p. 167 (cité dans M. FOUCAULT, *Naissance de la Biopolitique*, loc. cit., p. 273).

<sup>40</sup> M. FOUCAULT, *Naissance de la Biopolitique*, loc. cit., pp. 272-274.

<sup>41</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, loc. cit., p. 37.

<sup>42</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, loc. cit., p. 152.

<sup>43</sup> M. FOUCAULT, *Naissance de la Biopolitique*, loc. cit., pp. 93-94.

manière de vivre ce projet, et ce en adaptant en permanence ses politiques aux innovations sociales.

L'Etat actuel raisonne à partir des besoins sociaux tels qu'ils sont exprimés aujourd'hui, mais ne se fixe pas pour tâche « de penser les progrès sociaux de l'avenir » étant donné qu'il repose sur l'hypothèse d'un « développement social » fini<sup>44</sup>. Il semble dès lors urgent de dépasser l'« alternative étatisation/privatisation » qui constitue la grille de lecture actuelle de l'organisation de l'Etat, ce qui passera par la redéfinition du rapport entre Etat et société<sup>45</sup>. Afin de dépasser le paradoxe actuel consistant en la cohabitation entre l'hypersocialisation « par le haut » des mécanismes de solidarité institutionnalisés de l'Etat-providence et l'atomisation des citoyens par la base comme conséquence de l'économie de marché, il s'agit de proposer une autre forme de socialisation, reposant en partie sur le principe des mécanismes de solidarité par la base qui ont construit l'Etat social. Une telle socialisation se présenterait comme une « multisocialisation » par un « pluralisme des formes de sociabilités » perçu comme l'élargissement de la liberté de tout citoyen<sup>46</sup>.

### *Une administration favorisant l'autonomie et le dialogue*

La thèse propose de contribuer au débat sur la transition d'une conception d'un Etat qui monopolise la définition de l'intérêt général vers un Etat qui permettrait une pluralisation de ses définitions et une co-construction du projet de société en se faisant le garant d'un dialogue authentique entre les citoyens, les collectivités, le secteur privé et le monde politique<sup>47</sup>. Pour ce faire, l'action publique devrait s'orienter d'une logique bureaucratique, donnant tout pouvoir à l'administration, vers une éthique « du dialogue », « fondée sur la reconnaissance de l'irréductible différence de tout partenaire » et sur la conviction des administrations publiques qu'il est possible d'en tirer « un surcroît de sens »<sup>48</sup>. Une telle éthique reposerait également sur la prémisse de l'importance du *processus* des opérations publiques, contrastant avec l'attention actuelle portée sur leurs *produits*<sup>49</sup>. De manière plus importante, aucun dialogue ne peut exister sans reconnaissance des partenaires, ce qui passera par la conception d'un Etat parlant avec *le reste de la société* et non avec la « société » comme abstraction, ne se plaçant non plus au-dessus d'elle, mais se définissant comme ayant la même valeur que les autres partenaires<sup>50</sup>. Dès lors, les citoyens ne doivent plus être vus comme des sujets mais comme « d'autres acteurs sociaux dont le concert doit concourir à

---

<sup>44</sup> P. ROSANVALLON, *La crise de l'Etat-providence*, loc. cit., p. 111.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>46</sup> *Ibid.*, pp. 114 et 122.

<sup>47</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., p. 82.

<sup>48</sup> *Ibid.*, pp. 82 et 88.

<sup>49</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., pp. 84-85.

<sup>50</sup> *Ibid.*, pp. 116-117.

l'épanouissement de la société elle-même »<sup>51</sup>.

De nouveaux outils administratifs vont être nécessaires afin de permettre aux citoyens de participer à la co-construction des normes. Les fonctionnaires des administrations publiques sont actuellement entraînés à recevoir des citoyens amenant des problèmes et non des solutions. En lieu et place d'une administration hiérarchisée au sein de laquelle les différents maillons de la chaîne tentent de reporter la responsabilité au maillon supérieur, une conception de la responsabilité partagée permettrait d'outrepasser ce désinvestissement tant des fonctionnaires publics que des citoyens<sup>52</sup>. Selon la conception actuelle de la démocratie comme technocratie, toute décision autonome sera jugée comme un déni de démocratie<sup>53</sup>. Il serait donc important de désormais former les fonctionnaires à pratiquer le dialogue, à aligner les intérêts et à permettre un travail commun, à l'aide de lieux et de dispositifs tels que les pactes de collaboration permettant un processus de co-création de l'espace public par l'agrégation et l'association de projets plutôt que par la concurrence et la sélection<sup>54</sup>.

Cette entreprise va de pair avec une refonte de la vision sectorielle qui règne au sein de gouvernement par le cloisonnement des différents services sociaux alors que leur intégration permettrait une meilleure gestion. En effet, la logique bureaucratique actuelle découpe « la vie des personnes et des institutions en une somme de besoins auxquels on décide de répondre »<sup>55</sup> par la création de différents ministères, alors qu'une lecture proche de la réalité des citoyens fait ressortir l'existence d'une synergie entre leurs différents besoins et les réponses qu'ils y apportent, qui nécessiterait un traitement holistique et non pas hermétique. Il s'agirait désormais de fonder l'action publique sur une rationalité désormais non plus déconnectée de la réalité, mais contextualisée et ancrée dans le concret.

Cependant, ce travail de réorganisation de l'administration ne sera utile que si l'on repense les modes de gouvernance, car « on ne changera pas l'Etat en changeant seulement les outils techniques »<sup>56</sup>. Face au fossé entre la réalité, les besoins et les aspirations des citoyens aujourd'hui et le mode actuel de gouvernance de la planète, une solution peut être trouvée dans l'idée d'un partenariat authentique entre la machine publique et les citoyens désireux de

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>52</sup> Ces considérations sont inspirées de l'intervention de Christian Iaone de l'Université de Rome "Bologne opens the way" au cours du Colloque "Communs: citoyens, gouvernance et participation" organisé par Oikos-Etopia-GEF, 4 décembre 2015, Bruxelles.

<sup>53</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., p. 37

<sup>54</sup> Laboratorio per la Governance dei Beni Comuni, Regulation on collaboration between citizens and the city for the care and regeneration of urban commons, [www.comune.bologna.it](http://www.comune.bologna.it) (dernier accès le 28 décembre 2015).

<sup>55</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., p. 59.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 42.

maîtriser leur destinée<sup>57</sup>. Le concept d'« Etat partenaire » développé par Michel Bauwens est particulièrement fécond à cet égard car il définit l'Etat comme facilitateur de la création de valeur sociale autonome par les citoyens, par l'intermédiaire d'une série d'institutions à tous les niveaux territoriaux<sup>58</sup>. Au lieu de se substituer aux citoyens dans leurs innovations, un tel Etat crée les conditions pour que des individus mis ensemble mènent à bien leur projet et produisent de la valeur ajoutée pour la société. Ces partenariats avec l'Etat permettent de considérer les projets de société lancés dans ce cadre comme la constitution d'une intelligence commune, comme la mise en capacité collective de saisir ou de susciter des opportunités, et non plus comme l'exécution d'opérations définies à l'avance de telle sorte que « ce qui fonde la cohésion de l'ensemble ce n'est plus la directive hiérarchique, c'est la culture commune et la vision commune d'un projet »<sup>59</sup>.

### *La démocratie participative*

Au-delà de la démocratie représentative renforçant le désintérêt des citoyens pour les affaires publiques par le manque de processus de participation entre deux élections<sup>60</sup> et par sa nature aristocratique<sup>61</sup>, et de la démocratie consultative presque exclusivement formelle permettant aux élus de demander aux citoyens leurs avis – souvent non-contraignants – sur une certaine politique déjà élaborée selon une logique interne qui ne sera quant à elle pas modifiée, il s'agirait de permettre l'essor d'une véritable démocratie participative pour atteindre ce partenariat avec l'Etat. Un tel mode de gouvernance impliquerait « les acteurs dans le processus de décision politique, en co-construisant avec eux des politiques publiques »<sup>62</sup>, afin que celles-ci ne soient plus pensées par des technocrates et des élus dans un processus quasiment indépendant tant de l'avis que de la vie des citoyens. Elle consisterait à créer « les conditions d'une appropriation des questions par les citoyens, en amont des projets qui les concernent »<sup>63</sup>. En pariant sur l'intelligence collective, la démocratie

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, pp. 48-49.

<sup>58</sup> M. BAUWENS, «Blueprint for P2P Society: The Partner State & Ethical Economy», Avril 2012, accessible sur <http://www.shareable.net/blog/blueprint-for-p2p-society-the-partner-state-ethical-economy> (dernière consultation le 30 décembre 2015).

<sup>59</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., pp. 121-123.

<sup>60</sup> P. NORYNBERG, *Une nouvelle ambition pour la démocratie participative. Un éventail de pratiques citoyennes*, Gap, Editions Yves Michel, 2014, p. 48.

<sup>61</sup> Voy. dans ce sens B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, pp. 174 et s. ; D. VAN REYBROUCK, *Contre les élections*, loc. cit., pp. 95-108; Montesquieu, *Esprit des lois* [1748], Livre II, ch. 2, éd. R. Derathé, 2 vol., Paris, Garnier, 1973, vol. I, p. 17 : « Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie ; le suffrage par le choix est de celle de l'aristocratie ».

<sup>62</sup> C. DE VISSCHER., P. DESTATTE et M. DEWEZ, « Les ressorts d'une démocratie wallonne renouvelée. Du Mouvement wallon à la Wallonie en mouvement », Institut Destrée, 12 novembre 2015, p. 33.

<sup>63</sup> P. NORYNBERG, *Villes, démocratie et citoyenneté : expérience du pouvoir partagé*, Gap, Editions Yves Michel, 2011, p. 150.

participative défend « l’histoire comme processus ouvert nécessitant la mobilisation de chacun »<sup>64</sup>.

Le concept de démocratie participative présuppose donc une participation accrue des citoyens aux prises de décisions politiques. Selon Paul Ariès, une démarche participative authentique comprend trois composantes essentielles et indispensables, à savoir « prendre part », « apporter sa part » et « recevoir une part »<sup>65</sup>. Il serait dès lors nécessaire d’organiser les administrations publiques sur le mode participatif pour permettre une appropriation de l’intérêt général par le plus grand nombre et de modifier la conception verticale et descendante du pouvoir<sup>66</sup>. La démocratie participative nécessiterait à cet effet de « changer de posture » en quittant l’opposition entre les produits des institutions et ceux des habitants, pour permettre un soutien des projets des citoyens par les institutions<sup>67</sup>. Ce changement de posture nourrirait le terreau de l’autonomie citoyenne car il permettrait l’estime de soi, l’épanouissement des personnes s’engageant à agir sur leur vie quotidienne, ainsi que l’éducation populaire des citoyens en leur fournissant des clés de compréhension de leur environnement pour qu’ils effectuent des choix éclairés<sup>68</sup>. Il s’agirait donc de sortir de la conception d’une démocratie représentative et délégataire où l’on se contente de vivre ensemble, pour rejoindre une démocratie participative et co-construite, car c’est dans la *praxis*, dans le *faire* collectif que se construit l’« en commun »<sup>69</sup>. Un des principes qui jalonnent la constitution de cet « en commun » est la convivialité, ce qui nous permettrait de renouer avec la conception d’un bonheur public comme finalité du politique<sup>70</sup>, et non plus relégué à la sphère privée.

Pour rendre possible une participation authentique des citoyens aux affaires publiques, l’étude de la relation que ceux-ci entretiennent avec les techniciens et avec les élus est fondamentale. En effet, la bonne collaboration entre des acteurs respectant leurs rôles respectifs est un gage de réussite. Patrick Norynberg conçoit cette relation sous la forme de plusieurs contrats entre les différents acteurs, chacun ayant son expertise propre. Les habitants (expertise d’usage et citoyenne) sont reliés par un *contrat de service* avec les techniciens (expertise technique). Ceux-ci sont unis par un *contrat de gestion* aux élus (expertise politique et garantie du débat public), habilités à donner des valeurs et du sens aux politiques publiques, et ce en vertu d’un *contrat politique* avec les

---

<sup>64</sup> P. ARIES, *Nos rêves ne tiennent pas dans les urnes, éloge de la démocratie participative*, Paris, Max Milo, 2013, p. 102.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>66</sup> P. NORYNBERG, *Une nouvelle ambition pour la démocratie participative. Un éventail de pratiques citoyennes*, Gap, Editions Yves Michel, 2014, p. 56.

<sup>67</sup> P. NORYNBERG, *Une nouvelle ambition pour la démocratie participative*, *loc. cit.*, p. 35.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 50; P. NORYNBERG, *Villes, démocratie et citoyenneté : expérience du pouvoir partagé*, *loc. cit.*, p. 152.

<sup>69</sup> P. NORYNBERG, *Villes, démocratie et citoyenneté : expérience du pouvoir partagé*, *loc. cit.*, p. 87.

<sup>70</sup> P. ARIES, *Nos rêves ne tiennent pas dans les urnes, éloge de la démocratie participative*, *loc. cit.*, p. 125.

habitants<sup>71</sup>. Ce schéma repose sur le postulat de l'existence de la « compétence des incompetents »<sup>72</sup>, car « le fait d'être affecté procure une compétence particulière que le gestionnaire, l'expert, le savant détaché, ou tout autre individu non concerné personnellement, ne peut acquérir »<sup>73</sup>.

Les dispositifs relevant de la démocratie participative sont divers tant au niveau de leur mode de fonctionnement, de leurs objectifs que du niveau de gouvernance auquel ils sont appliqués. En effet, si certains peuvent être (inter-)nationaux, comme les assemblées citoyennes tirées au sort, les initiatives populaires ou les forums citoyens, la plupart des instruments se situent à l'échelle locale et de proximité. L'on peut mentionner entre autres les budgets participatifs, les maisons de services publics, les ateliers urbains, les référendums locaux, le droit de saisine des conseils communaux, les conseils de quartier, les observatoires d'engagements ou encore les chartes de la démocratie locale. Cependant, ces dispositifs ne sont pas normalisés et sont donc adaptés selon les contextes, ce qui peut modifier parfois fondamentalement les dynamiques<sup>74</sup>. Le flou des règles d'organisation rend non seulement possible une manipulation stratégique des politiques, mais il peut surtout constituer un obstacle à une véritable évaluation des expériences, à un cumul des savoirs issus de celles-ci, à leur diffusion, et donc à l'apprentissage collectif<sup>75</sup>.

Afin d'obtenir un changement de société pérenne, cette participation renforcée des citoyens à la prise de décision et à la co-construction de normes doit être complémentaire des dispositifs donnant la possibilité aux citoyens d'exercer leur autonomie par l'invention de nouvelles manières de vivre. Ces dispositifs permettront de favoriser une démocratie active, déjà pratiquée dans les villes en transition, et partant du principe que la démocratie se construit dans le faire, dans la *praxis*. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un climat propice à l'expérimentalisme démocratique, que la démocratie participative peut contribuer à instaurer, et ce de manière concomitante au développement des innovations sociales alimentant le débat démocratique.

---

<sup>71</sup> P. NORYNBERG, *Une nouvelle ambition pour la démocratie participative*, loc. cit., p. 75.

<sup>72</sup> P. ARIES, *Nos rêves ne tiennent pas dans les urnes, éloge de la démocratie participative*, loc. cit., p. 139.

<sup>73</sup> J. ZASK, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2011, p. 203.

<sup>74</sup> M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER, « Généalogies de la démocratie participative », in *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions* (sous la dir. de M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER), Paris et Gap, Editions Adels et Yves Michel, 2010, pp. 7-17 (p. 13).

<sup>75</sup> *Ibid.*



## *L'Etat apprenant*<sup>76</sup>

Nous l'avons vu, lorsque les politiques publiques sont élaborées au sein de l'Etat dans nos démocraties actuelles, le réel est interprété selon une certaine rationalité, différente de celle selon laquelle les citoyens l'appréhendent, ce qui traduit un décalage tant au niveau de l'analyse des besoins sociaux, que de l'adéquation des mesures prises pour y répondre. La manière dont certains citoyens assouissent leurs aspirations par des alternatives aux mesures classiques est une connaissance qui ne devrait pas être ignorée par l'Etat, mais dont il aurait intérêt à s'inspirer si l'on adhère au postulat pragmatiste selon lequel l'innovation ne peut émerger que d'un engagement dans la recherche de solutions à un problème concret<sup>77</sup>. Cependant, cette aptitude à l'innovation des citoyens ne doit pas éluder la nécessité de l'Etat de la soutenir, et ce car certaines données – comme le manque d'information, le manque d'accès à un réseau, l'incapacité de traduire des intuitions en des propositions concrètes – sont fort variables d'un endroit à un autre et nécessitent un cadre institutionnel<sup>78</sup>.

Le rôle de l'Etat est traditionnellement compris comme « la médiation entre les individus et le monde » à travers la proposition d'une élucidation du réel, d'une explication du fonctionnement du monde<sup>79</sup>, alors que tout éclaircissement de la réalité devrait en réalité demander l'apport cognitif de ceux qui la vivent au premier plan, à savoir les citoyens. A la place d'un Etat imposant des politiques élaborées par des technocrates auxquels est délégué le soin de penser ce qui est bon pour la société à partir d'une certaine rationalité gouvernementale, il serait possible d'imaginer un Etat qui favorise le fait que les citoyens pensent par eux-mêmes et imaginent d'autres modes de vie, qui crée les conditions d'émergence d'un tel savoir citoyen, et qui apprenne des innovations sociales tant de leurs modes de fonctionnement que de leurs résultats concrets<sup>80</sup>. Un tel Etat pourrait créer les conditions pour que les acteurs sociaux développent leur potentiel créatif de solutions s'inscrivant dans la transition écologique, et ce grâce à l'examen et l'évaluation des initiatives existantes, de leurs difficultés, des moyens de les reproduire et de les faire prospérer, ainsi que la gestion de leur coexistence et de leur mise en réseau<sup>81</sup>.

Dès lors, une certaine circularité, un « feedback loop » pourrait se créer grâce à un échange renouvelé entre les initiatives des citoyens dont l'Etat s'inspire et les mesures étatiques qui leur permettent de continuer à innover, et ce tant par la

---

<sup>76</sup> Ce concept provient de O. DE SCHUTTER, « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », *op. cit.*, p. 9.

<sup>77</sup> O. DE SCHUTTER et J. LENOBLE, « Introduction. Institutions Equipped to Learn », *op. cit.*, in *Reflexive Governance : Redefining the Public Interest in a Pluralistic World*, *loc. cit.*, p. xix.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. xxii.

<sup>79</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>80</sup> O. DE SCHUTTER, « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », *op. cit.*, p. 10.

<sup>81</sup> *Ibid.*

création de conditions propices à l'invention que par la diffusion de solutions déjà testées par ailleurs. Cette idée n'est pas sans rappeler la proposition de Castoriadis de *praxis* révolutionnaire dans laquelle « le sujet lui-même est constamment transformé à partir de cette expérience où il est engagé et qu'il *fait* mais qui *le fait* aussi »<sup>82</sup> et dans laquelle la rationalité n'est pas conçue comme un état achevé ou achevable, mais comme un « processus continu de réalisation des conditions de l'autonomie »<sup>83</sup>.

La pertinence de la thèse résidera ainsi dans l'étude de la structure de « feedback loop » qui permettrait un apprentissage collectif réciproque, une mobilité des idées et ce afin de traduire les modalités de cette perpétuelle remise en question de l'Etat par lui-même sur le plan institutionnel. Il s'agira de penser l'interaction entre les politiques étatiques censées traduire l'intérêt général et les innovations sociales des citoyens laissant entrevoir la manière dont ceux-ci définissent leurs intérêts. En outre, nous tenterons de répondre à la question des moyens de l'Etat pour apprendre des modes d'auto-organisation citoyennes et de développement de l'intelligence collective, ainsi que de la traduction de cet apprentissage au niveau étatique. Un tel Etat « riche d'une infinité d'expériences locales »<sup>84</sup> aurait donc un rôle d'ouverture des possibles en créant un cadre respectueux de la socio-diversité et en permettant à l'individu de choisir parmi une pluralisation de modes de vie à toujours élargir<sup>85</sup>. Loin d'imposer un plan complet, total et détaillé de la société telle qu'il la considère, l'Etat animé par la *praxis* révolutionnaire se contenterait de montrer que ses propositions ne contiennent pas d'incohérence et que « aussi loin qu'on puisse voir, la réalisation [de la *praxis* révolutionnaire] accroîtrait immensément la capacité de la société à faire face à ses propres problèmes »<sup>86</sup>.

### *L'expérimentalisme démocratique et la mise en réseau des expérimentations sociales*

La thèse se donne pour projet d'élargir l'imagination politique par la comparaison d'expériences de gouvernance ayant placé les citoyens en capacité de créer d'autres types d'actions collectives dépassant les cadres institutionnels actuels<sup>87</sup>. Etant donné qu'une innovation sociale vaut tant pour l'adéquation de sa réponse à des besoins concrets que pour le processus créatif qui lui a donné naissance, il ne s'agirait pas d'élaborer une théorie de la gouvernance qui, stimulant la « passion unifiante et normalisatrice » de l'Etat, l'amènerait à

---

<sup>82</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, loc. cit., p. 114.

<sup>83</sup> *Ibid.*, pp. 128-129.

<sup>84</sup> P. CALAME et A. TALMANT, *L'Etat au cœur*, loc. cit., p. 205.

<sup>85</sup> O. DE SCHUTTER, « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », *op. cit.*, p. 10.

<sup>86</sup> C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, loc. cit., p. 134.

<sup>87</sup> O. DE SCHUTTER et J. LENOBLE, « Introduction. Institutions Equipped to Learn », *op. cit.*, in *Reflexive Governance : Redefining the Public Interest in a Pluralistic World*, loc. cit., p. xxi.

confondre innovation technique et innovation sociale<sup>88</sup>. Une telle confusion déboucherait sur une volonté de généralisation des innovations sociales, à un niveau global déconnecté des milieux dans lesquels elles sont apparues. Il conviendrait davantage de concevoir le rôle de l'Etat comme un rôle de soutien et d'organisation de réseaux d'échange d'expérience « pour faciliter la diffusion par contagion », ainsi que d'adapter le cadre institutionnel afin que celui-ci n'obstrue pas cette diffusion<sup>89</sup>. Dans cette mise en réseau des expériences, l'échange porte plus sur la conduite du processus qui a mené au résultat qu'au résultat lui-même<sup>90</sup>. Bien que les expériences ne soient pas transposables dans les contextes différents, le fait de diffuser leur existence a pour conséquence de questionner les responsables sur les raisons de l'absence d'aide à leur implémentation dans une communauté donnée et d'apprendre des erreurs précédemment commises<sup>91</sup>. Nous entreprendrons donc un travail sur les possibilités de délocalisation d'une innovation sociale.

Dans ce cadre, nous étudierons les pistes proposées par l'expérimentalisme démocratique défini comme « une forme de construction de la politique de l'intérêt public qui met en avant les mécanismes pragmatiques susceptibles d'accroître le potentiel de résolution de problèmes des acteurs concernés en garantissant, par l'apprentissage inhérent au processus d'enquête, le développement des capacités d'innovation de ces acteurs »<sup>92</sup>. Selon Charles Sabel, il manque actuellement dans la forme classique de l'Etat moderne une mise en commun continue des expérimentations locales au niveau national, qui permettrait d'éclairer une révision continue des normes à tous les niveaux<sup>93</sup>. L'action locale issue de l'expérience immédiate et générant des réponses effectives et adéquates à des problèmes concrets est une condition nécessaire pour maintenir une connexion entre la fin et les moyens mis en œuvre pour la remplir, mais non suffisante<sup>94</sup>. Il est également important de créer les conditions de mise en capacité des acteurs d'apprendre des autres localités, et tout le problème réside dans la manière de permettre une explicitation suffisante d'une connaissance devenue tacite pour une certaine communauté, tout en conservant les conditions qui rendent possible un dialogue réciproque et informel<sup>95</sup>. Une telle mise en réseau des différentes expériences locales permettra une réponse plus adéquate aux problèmes à venir, car plus le monde est incertain, plus l'application de solutions « familières » et traditionnelles s'avèrera risquée<sup>96</sup>.

---

<sup>88</sup> P. CALAME et A. TALMANT., *L'Etat au cœur*, *loc. cit.*, pp. 204-205.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>91</sup> O. DE SCHUTTER, « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », *op. cit.*, p. 11.

<sup>92</sup> M. MAESSCHALCK, « Quelle philosophie des normes aujourd'hui ? », *op. cit.*, pp. 26-27.

<sup>93</sup> C. SABEL, « Dewey, Democracy, and Democratic Experimentalism », *Contemporary Pragmatism*, vol. 9, n° 2, December 2012, p. 49.

<sup>94</sup> *Ibid.*, pp. 40-41.

<sup>95</sup> *Ibid.*, pp. 41-42.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 44.

